

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Vincent DEBES

**N° CD/2015/104 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin - 2141
Fusion des agences touristiques**

Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental décide :

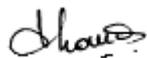
de retenir le principe de créer une nouvelle structure de développement de l'économie touristique des territoires au service de la Destination Alsace, sous la forme d'une association de droit local dénommée Alsace Destination Tourisme, laquelle sera inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Colmar au plus tard à la date du 31 décembre 2015 ;

de regrouper au sein de cette nouvelle structure, au moyen de deux opérations de fusion absorption, les missions, compétences et moyens des actuelles Agences de Développement Touristique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les deux entités présentant des similitudes en terme de missions, effectifs, outils de prospection, budgets annuels, attestant d'une situation financière saine et de liens de partenariat éprouvés de longue date ;

de déléguer à la Commission Permanente l'adoption des décisions nécessaires à la réalisation concrète des opérations de fusion absorption des associations ADT 67 et ADT 68 par la future association Alsace Destination Tourisme. Ces opérations de fusion absorption seront réalisées dans le respect des nouvelles dispositions relatives aux fusions d'associations de droit local contenues dans la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et reprises à l'article 79 IV du code civil local, d'une part, et des dispositions des décrets d'application n° 2015-832 du 7 juillet 2015 et 2015-1017 du 18 août 2015, d'autre part.

Le Conseil Départemental souligne que la création de cet outil partagé aura comme principale ambition de valoriser la « destination Alsace » au niveau régional, national et international.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151102-lmc196387-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/11/15